

Roaming: 6 opérateurs européens pactisent pour baisser leurs tarifs

Tout sauf la régulation ! Voilà à peu près le discours des opérateurs mobiles européens face aux menaces de la Commission européenne. Jamais les tarifs de roaming (itinérance) n'auront aussi vite baissé, les géants du mobile préférant rogner sur leurs marges plutôt que de devoir se plier aux règlements de Bruxelles.

Ainsi, T-Mobile, Orange, Telecom Italia, Wind, Telenor et TeliaSonera – qui regroupent ensemble quelque 200 millions de clients en Europe – se sont mis d'accord pour plafonner le tarif de gros moyen qu'ils se facturent entre eux pour le service d'itinérance à 0,45 euro la minute à partir d'octobre, et 0,36 euro à compter d'octobre 2007. Les opérateurs ont annoncé dans leur communiqué commun que la réforme réduirait de moitié environ les prix actuels de gros, et que cette économie devrait se faire sentir aussi au niveau du consommateur. « *Les opérateurs s'engagent à répercuter chez les consommateurs les bénéfices de ces réductions des prix de gros par le biais de baisses des prix de détail (...) aussi pleinement et rapidement que possible* », peut-on lire dans un communiqué commun. Une bonne nouvelle donc pour les voyageurs souvent effarés par le bond de leurs factures de téléphonie mobile lors de leurs déplacements. Ces six opérateurs soulignent que « *les forces de marché fonctionnent dans le secteur du mobile, et que celui-ci n'a pas besoin de l'intervention du régulateur.* ». Une déclaration franchement abusée. En effet, la Commission aura du taper sur la table depuis des années avant que les opérateurs daignent enfin revoir leurs pratiques. N'oublions pas que les frais de roaming représentent 7% du chiffre d'affaires des opérateurs en France par exemple. Ce sont surtout ses menaces qui ont pesé dans la balance avec la mise en place d'un tarif domestique (l'utilisateur à l'étranger ne paierait que le prix d'un appel local s'il appelle un numéro local, ce qui n'était pas le cas auparavant) et d'une réglementation. Elle viserait à réduire les prix de gros qui se pratiquent entre opérateurs pour le roaming et à éliminer toute charge pour un appel reçu à l'étranger. En effet, si un correspondant français vous appelle à l'étranger, l'utilisateur doit payer une partie de la communication. Reste une question: cette initiative des opérateurs va-t-elle pousser Bruxelles à abandonner ses projets de régulation ? Non. « *Il y a beaucoup plus de flexibilité sur le marché de l'itinérance que n'ont bien voulu le reconnaître les opérateurs. Cela nous confirme dans notre analyse et donc dans notre choix d'une réglementation* », explique Martin Selmayr, porte-parole de la commissaire chargée de la société de l'information, cité par *la Tribune*.